

Séance du 12 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Date de la convocation : 06.10.2026

Date d'affichage : 06.10.2026

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-six et le douze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Messieurs NIANE, NIATI, Madame RHOUN, Monsieur BIANCHI, Madame HULIN, Messieurs GOUET-YEM, CAMPEIS, CATTIAU, Madame SOUFI, Messieurs FAURE, EDOM, NDOYE, Mesdames HABERT, BEN BOUALAYA, VILAÇA, LAGHA, Messieurs BOITEL, MPEMBA, Mesdames EVE-CATUHE, COADIC, DIAW, Monsieur HARON, Madame CHEHBIB, Messieurs HABRANT, HAMEL.

PROCURATION : Madame BETHUNE pour Monsieur BISSON.

ABSENTS : Madame DUCLAU, Monsieur LAUBERTHE, Madame ARPACI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Effacement de dette

Rapporteur : M. Diaw

N° 2026-79

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.741-1 à L.741-9 du code de la consommation,

VU L'instruction codificatrice NOR : ECOE2511665 du 14 avril 2025 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

CONSIDÉRANT la validation des mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire prononcée par la commission de surendettement des particuliers de la Seine-et-Marne en date du 30 juillet 2026 emportant l'effacement de dette d'une famille débitrice à l'égard de la Ville de Lieusaint à hauteur de 507,45 €,

Après l'avis de la commission générale en date du 28 septembre 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**DECIDE,**

Article 1^{er} : De constater l'effacement de dette correspondant aux titres de recettes suivants :

2020	
Numéro du titre	Montant
2746	73,01 €
3415	55,15 €

2021	
Numéro du titre	Montant
34	38,38 €
1857	51,26 €
2301	59,62 €
2737	55,44 €

2022	
Numéro du titre	Montant
3474	11,32 €
2023	
Numéro du titre	Montant
1489	77,31 €
1665	13,05 €
2512	8,70 €
2838	16,94 €
3602	28,13 €
3828	19,14 €
Total général	507,45 €

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget sur le compte 6542.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
 - *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*
- Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr*

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 12 octobre 2026

La secrétaire de séance

Nadine HULIN



Le Maire,

Michel BISSON

